

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Samedi 15 janvier 2022

QUALITÉ DE L'AIR

LA MÉTROPOLÉ LANCE LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA CRÉATION DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS, AVEC L'APPUI DE LA VILLE DE MARSEILLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans une politique volontariste d'amélioration de la qualité de l'air qui passe notamment par le déploiement d'offres de mobilité alternatives et de mesures fortes pour mettre un terme au « tout-voiture ». 12 % des habitants du territoire métropolitain sont aujourd'hui exposés à des teneurs supérieures aux valeurs admises en dioxyde d'azote et particules fines, notamment dans les quartiers sud-ouest d'Aix en Provence, les axes à forte circulation, les pôles industriels et le centre de Marseille.

Entérinée par la Métropole dès la fin 2018, la Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) de Marseille permettra de réduire la pollution chronique liée au trafic routier et de protéger les habitants qui y sont exposés **en instaurant une restriction de circulation à certaines catégories de véhicules, en fonction de leur niveau d'émissions de polluants (et donc de leur vignette Crit'Air). A l'occasion du Conseil de Métropole du 16 décembre, les élus ont voté 2,5 millions d'euros d'investissements nécessaires à sa mise en œuvre technique.**

Suite à une réunion qui s'est tenue le 13 décembre 2021 entre Amapola Ventron, conseillère de la Métropole déléguée à la Protection de l'environnement, à la Lutte contre les pollutions et à la Transition écologique et Audrey Gatian, Adjointe au Maire de Marseille, en charge de la politique de la ville et des mobilités, **les deux institutions ont convenu de travailler main dans la main pour organiser la consultation du public qui se déroulera du 17 janvier au 1er mars 2022.** La Ville de Marseille propose ainsi de mettre à la disposition de la Métropole les lieux nécessaires à l'organisation de cette concertation, afin que l'ensemble des habitants puissent être inclus dans le dispositif.

« La mise en place de cette ZFE-m permettra d'améliorer la qualité de l'air et apaiser la circulation dans le centre-ville de Marseille. Déterminée à protéger l'environnement et à lutter contre les effets du réchauffement climatique. La Métropole et sa Présidente Martine Vassal s'engagent toujours plus en faveur de la transition écologique, pour le bien des métropolitains et du territoire », avance Amapola Ventron, conseillère de la Métropole déléguée à la protection de l'environnement et à la lutte contre les pollutions et à la Transition écologique.

« La Zone à faibles émissions est une condition indispensable à la baisse de la pollution atmosphérique. Elle doit s'accompagner d'une politique de transports ambitieuse, afin que les habitants de notre ville puissent continuer à se déplacer, sans polluer. Les transports en commun et les modes de transports doux doivent être encouragés pour apaiser les circulations. Nous nous tenons aux côtés de la Métropole pour y réfléchir ensemble et saisir cette occasion afin de lancer une véritable politique des mobilités

CONTACT PRESSE

Service Presse
Métropole Aix-Marseille-Provence
T : 04 91 99 79 74
presse@ampmetropole.fr

CONTACT PRESSE

Service Presse
Ville de Marseille
T : 06 32 28 93 71
presse@marseille.fr

ampmetropole.fr



durables », affirme Audrey Gatian, Adjointe au Maire de Marseille, en charge de la politique de la ville et des mobilités.

La Ville de Marseille porte une attention particulière à ce que la ZFE ne soit pas vécue comme une mesure punitive et sera très attentive aux observations et aux inquiétudes qui pourraient être soulevées par les Marseillais, riverains, commerçants, entrepreneurs, salariés et logisticiens. La municipalité sera ainsi attentive à ce que la rédaction de l'arrêté définitif qui sera pris à l'issue de cette consultation, sur le calendrier de mise en œuvre ainsi que sur le périmètre, en tienne compte.

La campagne réglementaire d'information ainsi que de la pose des panneaux de signalisation se dérouleront au début de l'été 2022 et **la ZFE-m entrera en vigueur le 1^{er} septembre, dans une phase pédagogique**. En 2023 et 2024, de nouvelles restrictions seront progressivement introduites afin que la ZFE-m du centre de Marseille puisse jouer pleinement son rôle et agir pour permettre à chacun de mieux respirer.

CONTACT PRESSE

Service Presse
Métropole Aix-Marseille-Provence
T : 04 91 99 79 74
presse@ampmetropole.fr

CONTACT PRESSE

Service Presse
Ville de Marseille
T : 06 32 28 93 71
presse@marseille.fr

ampmetropole.fr

